



LES CLASSES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ GLOBALE



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

#ArmeesJeunesse

QU'EST-CE QU'UNE CDSG ?

C'est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire marraine dans le cadre de l'enseignement de défense.

Au cœur du parcours de citoyenneté et en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les CDSG* offrent des temps de rencontres et d'activités avec des militaires pour donner aux élèves des repères pour comprendre la défense, à travers ses acteurs et ses enjeux, son histoire, sa mémoire et son patrimoine. Elles contribuent également à la construction des parcours éducatifs (citoyen, avenir, artistique et culturel, et de santé) de chaque élève.

ILS TÉMOIGNENT

« Ce dispositif s'intègre dans un parcours initiatique indispensable pour former le citoyen de demain. Au regard de l'enthousiasme des élèves et des résultats obtenus, un tel parcours devrait être proposé à chaque enfant de la nation. »

**Lieutenant-colonel Sébastien,
militaire référent**

« Une année de classe défense, c'est une véritable aventure humaine qui renforce la cohésion et donne du sens aux valeurs républicaines. C'est un projet pédagogique innovant, ambitieux et enthousiasmant. Les élèves mûrissent et développent de nombreux savoirs et savoir-être. »

**Guillaume,
enseignant référent**

« On a eu un intervenant en classe et on a travaillé autour du thème de la citoyenneté. C'est pour ce genre de chose que je suis en CDSG : vivre la citoyenneté plutôt que l'étudier. »

Inès, élève



EN CHIFFRES (ANNÉE 2018-2019)

- 270 CDSG et ateliers défense
- 6 000 élèves concernés
- 20 % de classes en éducation prioritaire
- 200 unités militaires marraines

* Les CDSG sont l'un des dispositifs majeurs du plan égalité des chances du ministère des armées. Elles participent au lien armées - jeunesse. Inscrites dans le *protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale*, elles s'adressent aux établissements scolaires du secondaire relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



COMMENT CONSTRUIRE UNE CDSG ?

Le projet est construit de manière à répondre aux besoins et aux demandes de l'équipe pédagogique, tout en tenant compte des contraintes et des ressources de l'établissement scolaire et de l'unité militaire.

1 LE PROJET

L'équipe pédagogique définit les objectifs de la CDSG en lien avec le projet d'établissement et avec l'accompagnement au niveau départemental et académique de la mission « éducation défense ».

2 LE CONTACT AVEC LE DMD

L'établissement prend contact avec le délégué militaire départemental (DMD) pour définir le contenu du projet et pour trouver l'unité militaire la plus proche ou la plus adaptée. L'absence d'unité militaire proche n'est pas un obstacle.

3 LA CO-CONSTRUCTION

L'équipe enseignante et l'unité militaire définissent ensemble les activités et le programme de la CDSG.

4 LA CONVENTION

L'établissement et l'unité mairaine signent une convention de partenariat, validée par le conseil d'administration de l'établissement puis transmise à la DSDEN ou au rectorat.

5 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à différentes activités telles que :

- rencontres avec les militaires dans l'établissement ;
- visites de l'unité mairaine et pratique d'activités ;
- échanges de correspondances entre les élèves et les militaires ;
- participation à un rallye citoyen ;
- participation à des cérémonies commémoratives ;
- visites de lieux de mémoire ;
- recueils de témoignages.



Une CDSG peut prendre plusieurs formes selon le choix de l'établissement : projet de classe, classe à option, enseignement pratique interdisciplinaire (EPI), accompagnement éducatif, atelier défense...

La CDSG peut intégrer d'autres partenariats institutionnels ou associatifs, en lien avec les thèmes de la défense, de la sécurité, de la citoyenneté, de la mémoire et de la découverte professionnelle.



POUR VOUS ACCOMPAGNER

Au niveau local, le délégué militaire départemental (DMD), représentant le ministère des armées, et le référent défense du bassin ou du département, sont vos premiers points de contact pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction du projet.

Les trinômes académiques, sous l'autorité des recteurs, pilotés et soutenus au niveau du ministère des armées par la DPMA, regroupent dans chaque académie un représentant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère des armées et de l'union des associations d'auditeurs de l'institut des hautes études de la défense nationale (UNION-IHEDN). Ils ont pour mission de développer des actions de formation à destination des enseignants et des actions de sensibilisation pour les jeunes autour de l'enseignement de défense. Au sein du trinôme, le délégué académique « éducation défense » peut vous conseiller dans la mise en œuvre de votre projet.

Au niveau du ministère des armées, la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) pilote et suit le dispositif. Dans le cadre de la mission d'enseignement de défense, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) assure un rôle de soutien financier, pédagogique et de valorisation des projets. Ces deux directions peuvent également vous accompagner dans la réalisation de votre CDSG.

RESSOURCES

↘ **Vade-mecum des CDSG** disponible auprès du Bureau *égalité des chances* (DSNJ)

↘ **Malette de soutien aux projets d'enseignement de défense** disponible auprès du Bureau des actions pédagogiques et de l'information (DPMA)

↘ **Clip du département des politiques jeunesse du ministère des armées** « #ArmeesJeunesse, La jeunesse au cœur de la défense », en libre accès sur la chaîne Youtube du ministère des armées

↘ **Documentaire** « Allons enfants ! » de Sylvie Perrin, qui présente l'expérience d'une CDSG dans un lycée professionnel

↘ **Ressources pédagogiques** sur le site « chemins de mémoire » : www.cheminsdememoire.gouv.fr

CONTACTS

DSNJ
Bureau *égalité des chances*
dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intra.def.gouv.fr

DPMA
Bureau des actions pédagogiques et de l'information
dpma-bapi.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr

